



Contrat de participation aux activités de financement Programme Santé Globale 2026-2027

Il est ATTENDU que :

- Les activités de financement de l'année en cours devront être autorisées par le conseil d'établissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse et respecter l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique*;
- Les activités de financement sont planifiées et organisées par le Comité de financement du programme Santé Globale dont font partie des parents bénévoles;
- La participation aux activités de financement n'est pas obligatoire pour pouvoir participer au voyage de fin d'études en 5^e secondaire;
- La destination du voyage est décidée en 4^e secondaire, soit l'année précédant le voyage;
- La participation aux activités de financement a comme objectif le financement du voyage de fin d'études secondaires des élèves du programme de Santé Globale;

Le participant aux activités de financement et ses parents s'engagent à respecter les engagements suivants :

- Le dépôt pour la réservation du voyage doit être fait selon les modalités déterminées par le fournisseur de services;
- Le voyage doit être payé en entier par l'élève et ses parents. Un chèque au montant accumulé durant les campagnes de financement sera émis au nom du tuteur, une fois le voyage complété;
- Tout participant peut se retirer en tout temps des activités de financement en avisant par courriel le Comité de financement (comitesag@hotmail.ca). Le montant accumulé jusqu'à cette date servira au financement du voyage de l'élève concerné dans l'optique où la participation aux campagnes de financement était pour des activités individuelles;
- Tout élève ou membre de sa famille qui aura participé aux activités de financement ou qui aura reçu des dons, mais qui **ne participe pas au voyage de fin d'études concerné, verra ses sommes accumulées dédiées aux frais communs du voyage de l'année en cours des autres élèves participants**;
- Il est important de noter que les **montants résiduels ne seront pas remis à l'élève, ni à ses parents et ne peuvent en aucun cas être transférés à la fratrie** qu'elle soit dans la même école ou dans une autre école.

Nous avons lu et nous acceptons les modalités de ce contrat.